

1. IDENTIFICATION

Nom du produit :	QUALI-PRO IMIDACLOPRID 75 WSP (LPA N° 29130)
Nom chimique de la matière active :	Imidaclopride : 1-[(6-chloro-3-pyridinyl)methyl]-N-nitro-2-imidazolidinimine
Fabricant :	ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd 302-179 McDermot Ave Winnipeg MB R3B 0S1 Téléphone : 855-264-6262 866-626-2462
Pour les urgences mettant en cause un incendie, un déversement ou une fuite, appeler Infotrac :	Téléphone : 1-800-535-5053
Pour les urgences médicales et les demandes de renseignements sur la santé et la sécurité, appeler Prosar :	Téléphone : 1-877-250-9291

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

NOM COURANT	N° de CAS	%	PEL de l'OSHA	TLV DE L'ACGIH	NOM COURANT	CANCÉROGÈNE SELON LE NTP/CIRC/OSHA
Imidaclopride	138261-41-3	75	ND	ND	-	Nd

ND=Non déterminé

Nd=Non disponible

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Apparence : Solide en poudre brun clair

Odeur : Aucune

SOMMAIRE D'URGENCE : ATTENTION POISON, IRRITANT POUR LES YEUX. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Provoque une irritation des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation. Éviter de respirer les poussières ou les vapeurs. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Tenir les enfants et les animaux de compagnie hors des zones de traitement jusqu'à ce que le produit soit sec.

VOIES PRIVILÉGIÉES D'ADMINISTRATION : Ingestion, inhalation, contact avec les yeux, absorption par la peau.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Chlorure d'hydrogène (HCl), acide cyanhydrique, monoxyde de carbone et oxydes d'azote (NOx)

CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Inconnues.

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne

pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : ne s'applique pas

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LI/LSI : SO

MOYENS D'EXTINCTION : Eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, agent chimique sec.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Chlorure d'hydrogène (HCl), acide cyanhydrique, monoxyde de carbone et oxydes d'azote (NOx).

TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Se tenir à l'écart de la fumée. Se tenir contre le vent pour lutter contre l'incendie. Refroidir les contenants fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Endiguer les lieux pour empêcher le ruissellement de pénétrer dans les cours d'eau et de les contaminer. L'équipement et le matériel impliqués dans la lutte contre un incendie de pesticide peuvent être contaminés.

MATÉRIEL D'INCENDIE : Appareil respiratoire autonome et vêtements de protection complets.

6. DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

GÉNÉRALITÉS ET ÉLIMINATION : Porter un équipement de protection pour minimiser l'exposition personnelle (voir la section 8). Ramasser la matière renversée à l'aide d'un balai. Placer dans un contenant en vue de l'élimination.

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT : Endiguer les lieux et tenir à l'écart les personnes non autorisées. Éviter la formation de poussières. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau. Utiliser l'équipement de protection recommandé lorsqu'on ramasse le déversement à l'aide d'un balai. Placer les déchets chimiques dans un contenant approuvé à cette fin en vue de leur élimination. Frotter la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Rincer à l'eau. Utiliser une matière absorbante telle que des granules d'argile pour absorber et récupérer la solution de nettoyage en vue de son élimination appropriée. Il faudra probablement enlever et se départir de la terre contaminée. Empêcher la matière de s'infiltrer dans les ruisseaux, les égouts et autres cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

MESURES À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION : Manipuler et ouvrir le contenant de façon à ne pas renverser le contenu.

MESURES À PRENDRE LORS DE L'ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, et nourriture humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée.

TEMPÉRATURE D'ENTREPOSAGE (MIN/MAX) : La température moyenne de l'entreposage pendant 30 jours ne doit pas dépasser 38 °C (100 °F).

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE SONT PRÉVUES POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE DU PRODUIT.

POUR LES USAGES COMMERCIAUX ET AGRICOLES, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

- Des lunettes à coques bien ajustées
- Une chemise à manches longues et un pantalon long
- Des gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
- Des chaussures et des chaussettes
- Lorsqu'il faut porter un respirateur, choisir un appareil approuvé par le NIOSH selon les concentrations dans l'air réelles ou éventuelles et conformément aux normes réglementaires ou aux recommandations industrielles.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'y a pas d'instruction du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

DIRECTIVES D'EXPOSITION : Se reporter à la section 2.

MESURES D'INGÉNIERIE : Assurer une aération adéquate pour minimiser les concentrations dans l'air de cette matière.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Brun clair

ÉTAT PHYSIQUE : Solide en poudre

ODEUR : Aucune

POINT D'ÉCLAIR : > 93,3 °C (199,9 °F)

DENSITÉ RELATIVE : 30 lb/pi. cu.

pH : 6 à 8 (suspension 1 % dans de l'eau distillée)

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Dispersible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable, mais risque de se décomposer s'il est chauffé.

MATIÈRES À ÉVITER : Inconnues.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Températures extrêmes.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ AIGUË/L'IRRITATION (PRODUIT FINI)

DL ₅₀ orale (rat) :	> 2 591 mg/kg (rat mâle); 1 858 mg/kg (rat femelle)
DL ₅₀ cutanée (rat) :	> 2 000 mg/kg
CL ₅₀ inhalation (rat) :	> 2,65 mg/L (4 h) (rat mâle); 2,75 mg/L (4 h) (rat femelle)
Irritation des yeux :	Peu irritant
Irritation cutanée (lapin) :	Légèrement irritant
Sensibilisation de la peau :	N'est pas un sensibilisant

TOXICITÉ CHRONIQUE : Dans des études alimentaires sur la toxicité chronique chez les rats et les chiens exposés à l'imidaclopride, les organes ciblés étaient la glande thyroïde, le foie ou les deux.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT :

REPRODUCTION : Dans des études sur deux générations sur la toxicité pour le développement chez les rats, l'imidaclopride n'était pas une matière toxique principale pour la reproduction. À la dose supérieure et conjointement avec la toxicité de la matière, le poids corporel des rejets avait diminué.

NEUROTOXICITÉ : Dans des études de dépistage sur la neurotoxicité aiguë et subchronique chez les rats, l'imidaclopride a produit des effets légers sur le comportement neurologique dans chaque étude mettant à l'essai la plus haute dose. Aucun changement morphologique correspondant n'a été observé dans les tissus nerveux.

MUTAGÉNICITÉ : Les études sur la mutagénicité de l'imidaclopride, étudiées dans leur ensemble, montrent que la matière active n'est pas génotoxique ou mutagène.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ne pas appliquer à moins de 30 mètres des zones écosensibles telles que les lacs, les cours d'eau, les rivières ou autres systèmes aquatiques. Ne pas appliquer sur des terrains où le ruissellement en surface risque de s'infiltrer dans les systèmes aquatiques.

Ne pas mélanger, charger ou nettoyer l'équipement à moins de 30 mètres des têtes de puits ou des systèmes aquatiques. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de nettoyage de l'équipement.

Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou en permettre la dérive sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans la zone de traitement.

Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Appliquer ce produit conformément aux directives figurant sur la présente étiquette seulement.

13. ÉLIMINATION

L'UTILISATEUR FINAL DOIT SE DÉPARTIR DE TOUT PRODUIT NON UTILISÉ SELON LES RECOMMANDATIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Vider complètement le contenu dans l'appareil à pulvériser. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination ou reconditionnement est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

14. TRANSPORT

CLASSIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (CANADIENNE) :

Non réglementé

TRANSPORT INTERNATIONAL

OMI (navire) : Non réglementé

IATA (air) : Non réglementé

15. RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le *Règlement sur les produits contrôlés* et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le *Règlement sur les produits contrôlés*.

CLASSIFICATION SARA TITLE III :

Section 302 : Sans objet

Section 311/312 : Danger aigu (immédiat) pour la santé

Section 313 : Sans objet

PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE : Sans objet

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) EN VERTU DU CERCLA : Sans objet

CLASSIFICATION RCRA : En vertu du RCRA, l'utilisateur du produit est responsable de déterminer, au moment de l'élimination, si une matière contenant le produit ou dérivée du produit doit être classée comme étant un déchet dangereux.

STATUT TSCA : Les matières de ce produit figurent à l'inventaire TSCA ou sont exemptées.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CLASSEMENT DES DANGERS	NFPA		
SANTÉ :	1	0	PEU ÉLEVÉ
INFLAMMABILITÉ :	1	1	LÉGER
RÉACTIVITÉ :	1	2	MODÉRÉ
		3	ÉLEVÉ
		4	GRAVE

DATE DE LA FS : 22Mar2016 (2-10-12)

L'information contenue aux présentes est faite de bonne foi et jugée exacte, mais elle ne donne aucune garantie, explicite ou implicite. S'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd pour en savoir plus.